



DEC/1.1/48/24

DECISION

OBJET : MAPA- TRAVAUX DE METALLERIE - MODIFICATION N°1 - SIGNATURE

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour procéder à la passation de marchés publics d'un montant inférieur au seuil défini par décret,

Vu la décision en date du 26 août 2024 (1.1/43/24) par laquelle est autorisée la signature du marché portant sur les travaux de métallerie pour la Ville de Lillebonne avec la SOCIETE MULTICLO située rue Léo Lagrange - 27950 SAINT-MARCEL,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des travaux à réaliser,

Considérant la nécessité de prolonger la durée du marché,

Il convient donc de modifier les articles E de l'acte d'engagement et 1-12 du CCAP,

Afin d'assurer la continuité de ce marché, la conclusion d'un acte modificatif (avenant) relatif à ce marché public est donc nécessaire.

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature de l'acte modificatif n°1 (avenant) au marché n° CP24022 relatif aux travaux de métallerie,

Article 2 : Que l'acte modificatif prendra effet à compter de sa notification,

Article 3 : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de la Seine-Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier la modification n°1 à la SOCIETE MULTICLO.

Fait à LILLEBONNE, le 23 septembre 2024
Pour le Maire et par subdélégation,
Le 1^{er} Adjoint,

Kamel BELGHACHEM



VILLE DE LILLEBONNE